Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000830-20250319-3208325-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025

REPLUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CASTIRLA

Séance du 19 Mars 2025

Nombre de Membres			
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de mars à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
11	**11**	**09**	

Date de convocation	**Présents :** TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothée, SIMONI Simon Jean, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI.
05 mars 2025	

Date de convocation	**Absents :** ROSSI Antoine, GRIMALDI D'ESDRA Denis. **Représentés :** TOMASI Christelle, LUSINCHI Aimée,
05 mars 2025	

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M LESCHI Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a accepté.

DCM 2025-03-84 : Demande De Subvention De L'association U Cignale

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu en mairie le 25 février 2025, de l'association U CIGNALE, sollicitant l'obtention d'une subvention.

Afin d'encourager et de soutenir cette association, le Conseil Municipal OUÏ M. le Maire et après en avoir délibéré décide par :

09 voix pour
00 voix contre
00 abstentions

D'accorder une subvention d'un montant de 1 500 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

MAIRIE DE CASTIRLA
REPUBLIQUE FRANÇAISE
(Haute - Corse)

Le Maire

Jacques André TOMASINI